

LOTISSEMENT SAINT-BLAINE : CONTRAT D'ASSISTANCE URBANISTIQUE A PASSER ENTRE
LA COMMUNE ET UN CABINET D'ARCHITECTES POUR LE CON-
TROLE DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il est en possession d'un projet de contrat d'assistance urbanistique sur le lotissement Saint-Blaine à LUDRES.

Il précise que si celui-ci répond bien au désir de la Commune de voir s'effectuer un contrôle en toute indépendance du Cabinet d'Architectes sur les futurs constructions du lotissement St Blaine, il n'en demeure pas moins que certains points de la proposition doivent être reconsidérés.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe en attendant la rédaction définitive de ce contrat d'assistance urbanistique.